Logiques d'acteurs et coordination institutionnelle dans le tracé des couloirs de transhumance du District du Zanzan

N'GORAN Ekian Noël,
Université Félix Houphouët-Boigny (FHB) de Cocody, (Côte d'Ivoire). Sociologie du Politique et de l'Intégration

Résumé

Cet article analyse les logiques d'acteurs et les mécanismes de coordination institutionnelle qui structurent le tracé des couloirs de transhumance dans le District du Zanzan, en Côte d'Ivoire. Dans un contexte de mobilité pastorale et de conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, plusieurs acteurs publics, communautaires et partenaires au développement interviennent dans l'aménagement des couloirs et des infrastructures pastorales. Fondée sur une approche qualitative, l'étude montre que cette pluralité d'interventions constitue une ressource, mais demeure marquée par une faible coordination institutionnelle, favorisant la fragmentation des aménagements et la persistance de voies informelles. Les résultats soulignent ainsi la nécessité de dépasser une logique de « couloir-projet » pour construire un « couloir-territoire », reposant sur une planification partagée, la coordination multi-acteurs, la négociation foncière, la participation communautaire et la gestion durable des ressources pastorales.

***Mots clés** : coordination institutionnelle, Côte d'Ivoire, District du Zanzan, logiques d'acteurs, tracé des couloirs de transhumance*

Abstract

This article analyzes the actor dynamics and institutional coordination mechanisms shaping the layout of transhumance corridors in the Zanzan District of Côte d'Ivoire. Amidst pastoral mobility and recurring conflicts between farmers and herders, various public, community, and development partners are involved in developing these corridors and associated pastoral infrastructure. Based on a qualitative approach, the study reveals that while this multiplicity of interventions represents a valuable resource, it is hampered by weak institutional coordination, leading to fragmented infrastructure and the persistence of informal routes. The findings highlight the need to move beyond a "corridor-as-project" approach toward a "corridor-as-territory" model—one

grounded in shared planning, multi-stakeholder coordination, land tenure negotiation, community participation, and the sustainable management of pastoral resources.

Key words : *institutional coordination, Côte d'Ivoire, Zanzan District, stakeholder rationales, routing of transhumance corridors*

Introduction

La mobilité pastorale constitue une composante ancienne des systèmes d'élevage en Afrique de l'Ouest. Dans les espaces sahéliens et soudano-sahéliens, elle permet aux éleveurs d'adapter la conduite de leurs troupeaux aux variations saisonnières des ressources en eau et en fourrage. La transhumance ne se réduit donc pas à un simple déplacement du bétail ; elle représente une stratégie de production, un mode d'adaptation aux contraintes écologiques et climatiques et une forme d'organisation économique et sociale des territoires ruraux (FAO, 2021). À l'échelle régionale, cette mobilité est reconnue par les dispositifs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres et son règlement d'application de 2003 (CEDEAO, 1998, 2003).

En Côte d'Ivoire, les mobilités pastorales revêtent une importance particulière dans les régions septentrionales et nord-orientales, à la fois espaces d'élevage, territoires agricoles et zones d'entrée ou de transit des troupeaux transfrontaliers. Le District autonome du Zanzan, composé des régions du Bounkani et du Gontougo et frontalier du Burkina Faso et du Ghana, occupe une position stratégique dans cette dynamique. Son économie repose notamment sur l'agriculture, l'élevage et le commerce transfrontalier, dans un contexte de diversité des communautés et des usages des ressources naturelles. En 2022, son cheptel était estimé à 92 972 bovins, 37 134 caprins et 26 326 ovins. L'élevage demeure cependant largement traditionnel et extensif, avec une

forte dépendance à la mobilité pour l'accès aux pâturages et à l'eau.

Le Zanzan constitue également un territoire de passage des troupeaux. Les mobilités observées associent une transhumance interne, pratiquée par les éleveurs locaux, et une transhumance transfrontalière impliquant notamment des troupeaux en provenance du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Ghana. Ces mouvements s'intensifient généralement entre novembre et janvier, lorsque la saison sèche réduit les ressources pastorales disponibles dans les territoires d'origine. Les troupeaux traversent alors le Bounkani et le Gontougo à la recherche de pâturages et de points d'eau.

Cette mobilité croissante intervient cependant dans un contexte de transformation profonde des espaces ruraux. L'extension des superficies agricoles, la pression sur les ressources foncières et hydriques, la présence de forêts classées et d'aires protégées ainsi que l'insuffisance des infrastructures pastorales contribuent à réduire et à fragmenter les espaces accessibles aux troupeaux. Il en résulte une superposition des usages agricoles, pastoraux, forestiers et environnementaux. Les animaux circulent ainsi à proximité des champs, villages, cours d'eau et espaces protégés, alors que les infrastructures permettant d'orienter et de sécuriser leurs déplacements restent insuffisantes ou inégalement réparties.

Cette configuration favorise les tensions entre agriculteurs et éleveurs. Les dégâts causés aux cultures constituent l'une des principales sources de conflits, auxquels s'ajoutent les différends relatifs à l'accès aux terres, aux points d'eau et aux parcours pastoraux. Dans le Gontougo, les sous-préfectures de Tagadi, Sorobango et Taoudi apparaissent particulièrement exposées, tandis que dans le Bounkani les conflits agriculture-élevage sont plus diffus. Dès lors, la question des couloirs de transhumance dépasse le seul domaine de l'aménagement pastoral pour devenir un enjeu de gouvernance territoriale, de régulation des usages de l'espace et de coexistence entre groupes sociaux.

La Côte d'Ivoire dispose pourtant d'un cadre de régulation des relations entre agriculteurs et éleveurs. Le décret n° 2023-1007 du 20 décembre 2023 fixant les modalités de règlement amiable des conflits entre ces acteurs prévoit notamment des mécanismes associant autorités administratives et coutumières ainsi que représentants des groupes concernés. Les autorités locales et traditionnelles interviennent dans la prévention et la médiation, tandis que les services techniques chargés des ressources animales, de l'agriculture et des eaux et forêts participent à l'encadrement et à l'identification des zones sensibles. Toutefois, les mécanismes locaux demeurent souvent ponctuels et insuffisamment coordonnés. Les données mettent ainsi en évidence une pluralité d'interventions autour des couloirs de transhumance, mais une gouvernance encore fragmentée.

Dans ce contexte, plusieurs institutions, organisations et projets interviennent dans l'aménagement pastoral du Zanzan. Leurs actions concernent les couloirs de transhumance, les barrages pastoraux, les forages, les marchés à bétail, les parcs de nuit, les zones pastorales négociées et la modernisation de l'élevage. Parmi les principaux intervenants figurent l'AEBRB, l'OIPR, la GIZ, Equal Access et Action contre la Faim (ACF), auxquels s'ajoutent des projets et programmes tels que PAMOBARMA, le 2PAI-NE, le PADE-CI, le PUA-CI et les initiatives du District autonome du Zanzan. Cette diversité témoigne d'une mobilisation importante autour de la gestion des espaces pastoraux, mais soulève parallèlement la question de la cohérence territoriale des interventions.

Les réalisations effectuées illustrent cette dynamique. Dans le Bounkani, 60 kilomètres de parcours de transhumance ont été formalisés, dont 35 km dans le département de Bouna et 25 km dans celui de Doropo, notamment avec l'appui de l'OIPR, de la GIZ et d'Equal Access. Lankara et Niandégué figurent parmi les localités concernées. Selon les données de l'AEBRB, le coût de sécurisation d'un kilomètre de piste, incluant la négociation et le balisage, est estimé à environ 522 585 FCFA.

Ces couloirs sont complétés par d'autres infrastructures. Des barrages ont été réhabilités à Niandégué et Péou par l'AEBRB, tandis que Bôlè et Gôgô ont bénéficié d'interventions associant ACF et AEBRB. D'autres ouvrages sont en cours à Kinta et Botou. Le marché à bétail de Doropo a été réhabilité en 2022 dans le cadre de PAMOBARMA et un parc de nuit a été aménagé à Danoa avec l'appui d'Equal Access. Des zones pastorales ont également été négociées avec les autorités coutumières, notamment 1 200 hectares à Hagnon, 500 hectares à Zep, 200 hectares à Samidana et 85 hectares à Feki, tandis que les délimitations se poursuivent à Youndouo et Kinta.

Ces réalisations constituent progressivement un patrimoine d'infrastructures pastorales. Toutefois, leur présence ne garantit pas leur intégration dans un système territorial cohérent. Les données révèlent la persistance de nombreuses voies informelles de transhumance, qui rendent difficile le contrôle des mouvements du bétail. Elles mettent également en évidence la nécessité de mieux identifier les espaces pastoraux, d'analyser les situations foncières et d'instaurer des mécanismes durables de gestion et d'entretien des infrastructures.

C'est à ce niveau qu'apparaît le problème central de cette recherche. Dans le District du Zanzan, la difficulté ne réside plus seulement dans l'insuffisance des initiatives ou des infrastructures, mais également dans la pluralité des acteurs, des projets, des approches et des échelles d'intervention, sans qu'existe encore un mécanisme commun suffisamment stabilisé de planification et de coordination. Chaque acteur intervient selon son mandat, ses ressources, ses objectifs et son territoire : sécurisation des aires protégées, prévention des conflits, développement de l'élevage, accès à l'eau, gouvernance foncière, cohésion sociale ou développement économique. Si cette diversité constitue une ressource, elle peut également entraîner une fragmentation des interventions, des discontinuités spatiales et des difficultés de raccordement entre les infrastructures.

La nécessité d'une meilleure articulation est d'ailleurs reconnue par les programmes de développement du secteur. L'étude relative au Pôle d'élevage intensif du Zanzan (2PEI-Z) identifie des complémentarités possibles avec le 2PAI-NE, le PADE-CI, le PUA-CI et les initiatives du District. Elle recommande notamment le partage des infrastructures, la mutualisation des financements, la conduite d'activités conjointes et la mise en place de mécanismes de partage des données et de cofinancement. L'articulation entre programmes couvrant les mêmes espaces apparaît ainsi indispensable pour éviter les doublons et optimiser les ressources.

La coordination ne découle cependant pas automatiquement de la présence de plusieurs projets sur un même territoire ; elle doit être institutionnellement organisée. L'étude sur le pôle d'élevage recommande ainsi une structure capable d'assurer le pilotage stratégique, la coordination technique et la gestion opérationnelle en articulation avec les initiatives existantes. Une telle gouvernance devrait associer services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, organisations professionnelles et secteur privé autour de fonctions de planification, de régulation, de coordination et de suivi.

Cette question est particulièrement déterminante pour les couloirs de transhumance. Leur tracé ne consiste pas uniquement à dessiner un itinéraire ou à poser des balises. Il constitue un processus sociopolitique de négociation et de production du territoire. Tracer un couloir implique de déterminer les terres traversées, les zones agricoles à contourner, les points d'eau accessibles, les rapports avec les forêts classées et les aires protégées, les espaces de repos ainsi que les conditions d'acceptation du passage des animaux par les communautés. Le processus mobilise donc administrations publiques, collectivités, services techniques, autorités coutumières, propriétaires fonciers, agriculteurs, éleveurs, organisations professionnelles, ONG et partenaires au développement.

Le foncier constitue à cet égard un enjeu central, puisqu'il représente le support matériel du couloir. L'identification des espaces nécessite une collaboration avec les autorités locales et les chefs de terre afin de déterminer des zones à la fois techniquement adaptées et socialement acceptables. Un tracé techniquement pertinent peut ainsi rencontrer des difficultés d'appropriation s'il ne prend pas en compte les droits fonciers locaux et les usages préexistants. À l'inverse, des négociations conduites isolément au niveau local risquent de produire des segments discontinus ne constituant pas un itinéraire fonctionnel à l'échelle du District.

Ainsi, malgré la multiplication des acteurs, des projets et des infrastructures, la persistance des voies informelles et des conflits agropastoraux montre que les interventions ne constituent pas encore un dispositif territorial pleinement intégré. Le problème scientifique n'est donc plus seulement de déterminer où doivent passer les troupeaux, mais de comprendre comment se construit le tracé des couloirs dans un espace institutionnel fragmenté, comment les acteurs définissent leurs priorités, comment leurs interventions s'articulent et comment les insuffisances de coordination affectent la continuité, l'appropriation et la durabilité des aménagements.

Dès lors, la question principale de cette recherche est la suivante : comment la pluralité des acteurs et des projets intervenant dans l'aménagement pastoral influence-t-elle la construction, la cohérence et la gouvernance du tracé des couloirs de transhumance dans le District autonome du Zanzan ?

L'objectif général est d'analyser les modalités de construction de ces tracés en mettant en évidence les effets de la pluralité des acteurs et les limites de leur coordination sur la cohérence territoriale des aménagements pastoraux. Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser leurs logiques et stratégies dans l'identification, la négociation, la sécurisation et le balisage des parcours ; d'examiner les formes de coordination, de complémentarité ou de juxtaposition entre les interventions ; d'apprécier les effets de la faible synergie institutionnelle sur la continuité des tracés, leur appropriation, la

prévention des conflits et leur durabilité ; enfin, d'identifier les conditions d'une gouvernance territoriale intégrée et multi-acteurs.

Le tracé des couloirs de transhumance est ainsi appréhendé non comme une simple opération technique d'aménagement, mais comme un objet sociologique de gouvernance territoriale. Il révèle les rapports entre institutions publiques, partenaires au développement, collectivités territoriales, organisations professionnelles et communautés locales autour de la négociation et de l'affectation de l'espace. L'enjeu est de montrer que l'efficacité et la durabilité d'un couloir dépendent moins de sa seule matérialisation physique que de la capacité des acteurs à produire une vision partagée du territoire, à coordonner leurs interventions et à définir collectivement les règles d'accès et de gestion des ressources pastorales. L'articulation entre pluralité des interventions, fragmentation de l'action publique et construction d'une gouvernance intégrée des mobilités pastorales constitue ainsi le fil directeur de cette étude.

Le texte s'organise en cinq principales sections. Après la présentation de la démarche méthodologique mobilisée pour la collecte et l'analyse des données, la première section des résultats examine la pluralité des acteurs impliqués dans le tracé des couloirs de transhumance ainsi que les logiques qui orientent leurs interventions. La deuxième analyse les formes de coordination institutionnelle entre ces différents acteurs et met en évidence les effets de leur faible articulation sur la cohérence territoriale des aménagements et la persistance des conflits agropastoraux. La troisième section explore les conditions du passage d'interventions sectorielles et fragmentées à une gouvernance territoriale intégrée des couloirs de transhumance, fondée sur la planification partagée, la mise en synergie des projets et l'institutionnalisation d'un mécanisme multi-acteurs de coordination. Enfin, la discussion met ces résultats en perspective avec les travaux sur l'action publique, la coordination institutionnelle et la gouvernance territoriale afin de montrer la nécessité de passer d'une logique de « couloir-projet » à une logique de « couloir-territoire ».

1. Méthodologie

Cette étude repose sur une approche qualitative, retenue afin de comprendre les logiques d'action, les pratiques de négociation et les mécanismes de coordination institutionnelle qui structurent le tracé et la gestion des couloirs de transhumance dans le District autonome du Zanzan. L'enquête a porté sur les deux régions constitutives du District, le Bounkani et le Gontougo, avec une attention particulière accordée aux espaces concernés par les mobilités pastorales, les infrastructures agropastorales et les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La collecte des données s'est appuyée, en premier lieu, sur une revue documentaire. Celle-ci a concerné les textes législatifs et réglementaires relatifs à la transhumance et au règlement des conflits agropastoraux, les rapports des services techniques et des projets, les documents relatifs aux infrastructures pastorales ainsi que les études portant sur l'élevage, le foncier, la transhumance et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. L'exploitation de ces sources a permis d'identifier les principaux acteurs intervenant dans l'aménagement pastoral, leurs domaines d'intervention, les infrastructures réalisées ou projetées et les dispositifs institutionnels de coordination existants.

En second lieu, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des principales catégories d'acteurs impliquées dans la gouvernance de la transhumance : autorités administratives, collectivités territoriales, services techniques déconcentrés de l'État, structures intervenant dans l'élevage et la gestion des ressources naturelles, responsables de projets et partenaires au développement, organisations d'éleveurs ainsi qu'autorités coutumières et communautaires. Le choix des enquêtés a reposé sur un échantillonnage raisonné, fondé sur leur implication directe dans l'identification des parcours, la négociation foncière, l'aménagement et la sécurisation des couloirs, la gestion des infrastructures pastorales ou la prévention et le règlement des

conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les entretiens ont notamment porté sur les rôles des acteurs, leurs logiques d'intervention, les procédures de choix et de négociation des tracés, les formes de collaboration entre institutions, les difficultés de coordination et les conditions de pérennisation des aménagements.

En complément, des visites de terrain et des observations directes ont été effectuées sur plusieurs sites du District. Elles ont permis de confronter les discours des acteurs aux réalités observables, notamment l'état et la localisation des couloirs et autres infrastructures pastorales, les itinéraires effectivement empruntés par les troupeaux, l'accès aux points d'eau et aux pâturages, la proximité des espaces agricoles ainsi que certaines zones exposées aux conflits agropastoraux. Une attention particulière a également été accordée aux espaces faisant l'objet de négociations foncières ou d'aménagements pastoraux.

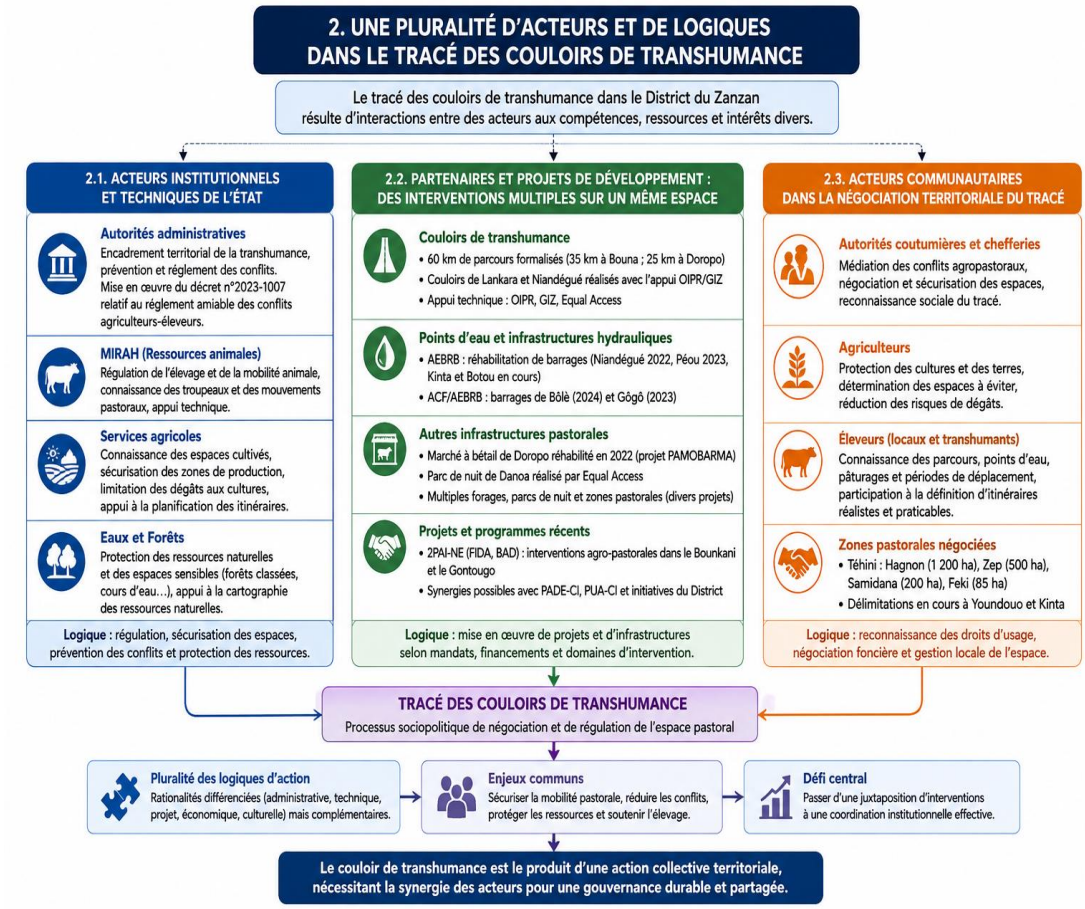
Le traitement des données a reposé sur une analyse thématique de contenu. Les informations issues des entretiens, des observations et des documents ont été regroupées autour de cinq principales catégories d'analyse : (i) les catégories d'acteurs et leurs logiques d'intervention ; (ii) les modalités d'identification, de négociation, de sécurisation et de balisage des couloirs ; (iii) les formes de concertation et de coordination institutionnelle ; (iv) les effets de la juxtaposition ou de la faible synergie des interventions sur la continuité et l'appropriation des tracés ; et (v) les conditions d'une gouvernance territoriale intégrée des mobilités pastorales. Le croisement des sources documentaires, des entretiens et des observations a ainsi permis de procéder à une triangulation des données, afin de confronter les points de vue des différentes catégories d'acteurs et de renforcer la validité de l'interprétation.

Cette démarche méthodologique permet ainsi d'appréhender le couloir de transhumance non seulement comme une infrastructure physique, mais comme le produit d'un processus sociopolitique de négociation, de coordination et de régulation des usages du

territoire, impliquant des acteurs aux ressources, intérêts et légitimités différenciés.

2. Une pluralité d'acteurs et de logiques dans le tracé des couloirs de transhumance

Dans le Zanzan, le tracé des couloirs de transhumance repose sur une gouvernance multi-acteurs fondée sur la négociation entre institutions, partenaires et communautés territoriales locales.



2.1. Les acteurs institutionnels et techniques de l'État

Les autorités administratives constituent un premier niveau de régulation de la transhumance. Leur rôle se situe notamment dans l'encadrement territorial des mouvements pastoraux, la prévention

des tensions et la recherche de solutions aux conflits entre agriculteurs et éleveurs. Elles interviennent dans un contexte où les conflits sont principalement associés à l'accès aux terres, aux points d'eau et aux parcours ainsi qu'aux dégâts causés aux cultures. Le rapport de mission exploratoire montre que ces tensions affectent aussi bien la production agricole que les activités pastorales.

L'action administrative s'inscrit également dans un cadre réglementaire national. Le décret n°2023-1007 du 20 décembre 2023, relatif aux modalités de règlement amiable des conflits entre agriculteurs et éleveurs, prévoit des mécanismes associant autorités administratives, autorités coutumières et représentants des acteurs concernés. Dans cette perspective, l'administration apparaît comme un acteur de mise en relation des différentes parties prenantes et de régulation des différends liés à l'utilisation des ressources agropastorales.

À côté des autorités administratives, les services techniques déconcentrés de l'État occupent une position importante. Les documents citent notamment les services chargés des ressources animales, de l'agriculture et des eaux et forêts. Leur intervention repose essentiellement sur la production d'informations techniques relatives aux troupeaux, aux espaces agricoles, aux ressources pastorales et aux zones sensibles.

Ainsi, les services de l'État développent des logiques d'intervention sectorielles mais complémentaires : le MIRAH se situe davantage dans la régulation de l'élevage et de la mobilité animale ; les services agricoles dans la sécurisation des espaces de production ; les Eaux et Forêts dans la protection des ressources et des espaces sensibles ; tandis que les autorités administratives assurent davantage la régulation territoriale et la médiation. Le principal enjeu réside dès lors dans la capacité à transformer cette pluralité de compétences sectorielles en une action coordonnée autour d'un même tracé.

2.2. Les partenaires et projets de développement : des interventions multiples sur un même espace

À cette architecture institutionnelle s'ajoute une seconde catégorie d'acteurs constituée par les agences, organisations internationales, ONG et projets de développement. Les données recueillies montrent que plusieurs partenaires ont successivement ou simultanément contribué à l'aménagement des infrastructures pastorales dans le Zanzan. Leurs interventions concernent les couloirs de transhumance proprement dits, mais également les barrages, les forages, les marchés à bétail, les parcs de nuit et les zones pastorales.

L'OIPR et la GIZ apparaissent notamment parmi les acteurs ayant contribué directement à la formalisation de couloirs. Les données recensent 60 km de parcours formalisés, répartis entre le département de Bouna avec 35 km et celui de Doropo avec 25 km. Les documents associent l'OIPR, la GIZ et Equal Access à l'appui technique apporté à ces réalisations et identifient plus spécifiquement des couloirs réalisés à Lankara et Niandégué avec l'appui OIPR/GIZ.

Ces réalisations ne peuvent cependant être considérées isolément des autres infrastructures nécessaires à la mobilité pastorale. Un couloir fonctionnel suppose notamment que les animaux puissent accéder à des points d'eau, disposer d'espaces de repos et rejoindre les infrastructures de commercialisation. Sur ce registre, l'AEBRB occupe une place importante. Elle a notamment assuré la réhabilitation de barrages à Niandégué en 2022 et à Péou en 2023. Elle intervient également sur des infrastructures en cours à Kinta et Botou.

L'ACF intervient également dans cette dynamique, parfois en association avec l'AEBRB. Les barrages de Bôlè, dans le département de Téhini, et de Gôgô ont ainsi été réhabilités respectivement en 2024 et 2023 avec l'intervention conjointe ACF/AEBRB. Cette configuration illustre une première forme de partenariat entre organisations, mais elle montre également que les infrastructures pastorales résultent d'une succession de projets

dont les calendriers, territoires et objets d'intervention peuvent différer.

D'autres interventions complètent ce dispositif. Le marché à bétail de Doropo a été réhabilité en 2022 dans le cadre du projet PAMOBARMA, tandis qu'un parc de nuit à Danoa, dans la sous-préfecture de Doropo, a été réalisé par Equal Access. Le paysage pastoral du Zanzan apparaît donc comme le produit d'une accumulation d'actions conduites par plusieurs structures plutôt que comme le résultat d'un programme unique d'aménagement.
Les documents relatifs aux projets plus récents renforcent ce constat. Le 2PAI-NE, financé notamment par le FIDA et la BAD, intervient dans le Bounkani et le Gontougo avec une orientation agro-pastorale incluant l'élevage. Les réflexions conduites autour du Pôle d'élevage intensif du Zanzan identifient également des complémentarités avec le PADE-CI, le PUA-CI et les initiatives propres au District autonome.

La présence de ces différents projets traduit une forte capacité d'intervention, mais soulève simultanément la question de leur articulation. Les documents consacrés au Pôle d'élevage intensif insistent eux-mêmes sur la nécessité de partager les infrastructures, de coordonner les financements, d'organiser des formations conjointes et de mettre en commun certaines données de suivi-évaluation.

Du point de vue sociologique, il apparaît ainsi que les partenaires interviennent selon des logiques de projet : chaque organisation agit à partir de son mandat, de ses financements, de ses groupes cibles, de ses calendriers et de ses domaines techniques. Cette logique a permis de multiplier les réalisations, mais elle peut aussi conduire à une fragmentation territoriale lorsque les infrastructures ne sont pas pensées comme les différentes composantes d'un même système pastoral. La question centrale devient donc celle du passage d'une juxtaposition d'interventions à une véritable action collective territorialisée.

2.3. Les acteurs communautaires dans la négociation territoriale du tracé

À côté des institutions publiques et des partenaires de développement, le tracé des couloirs repose sur une troisième catégorie essentielle : les acteurs communautaires. Ceux-ci comprennent notamment les autorités coutumières, les chefferies, les détenteurs de droits fonciers, les agriculteurs et les éleveurs. Leur importance tient au fait que le tracé d'un couloir se matérialise sur des espaces déjà investis par des usages sociaux, économiques et fonciers.

Les autorités locales et coutumières occupent d'abord une position importante dans la médiation des conflits agropastoraux. Les données collectées relèvent qu'elles jouent un rôle central dans la prévention et le règlement des différends. Les mécanismes observés reposent toutefois fréquemment sur des arrangements locaux dont l'efficacité dépend de la capacité des leaders communautaires à mobiliser les parties concernées. Cette position leur confère une fonction d'intermédiation entre les normes administratives et les modalités locales de régulation de l'espace.

Leur rôle apparaît plus directement encore dans la négociation des zones pastorales. Les documents montrent que plusieurs espaces ont été négociés avec les autorités coutumières afin de regrouper les animaux et de réduire les dégâts aux cultures. Dans le département de Téhini, les superficies concernées atteignent notamment 1 200 hectares à Hagnon, 500 hectares à Zep, 200 hectares à Samidana et 85 hectares à Feki. À Youndouo et Kinta, les opérations de délimitation étaient encore en cours au moment de la collecte des données.

Ces données montrent que la construction des espaces pastoraux passe nécessairement par une négociation territoriale. Le foncier ne constitue pas un simple support physique sur lequel un itinéraire pourrait être imposé exclusivement sur la base de critères techniques. Il est traversé par des droits, des usages et des autorités socialement reconnus. Ainsi, l'accès aux terres nécessite

une collaboration avec les autorités locales et les chefs de terre afin d'identifier les zones propices aux activités agropastorales.

Les agriculteurs constituent un autre acteur central de cette négociation. Les couloirs traversent des territoires où l'agriculture occupe une place importante et où les dégâts aux cultures représentent l'une des principales sources de conflits. Leur implication dans le choix des itinéraires apparaît donc importante pour déterminer les espaces à éviter, maintenir l'accès aux exploitations et réduire les risques de destruction des cultures. Les tensions observées montrent en effet que les arrangements autour de l'accès à l'espace demeurent fragiles lorsque les règles de passage ne sont pas suffisamment stabilisées.

Les éleveurs, qu'ils soient locaux ou transhumants, disposent pour leur part d'une connaissance pratique des parcours, des points d'eau, des espaces de pâture et des périodes de déplacement. Les mouvements observés répondent aux variations saisonnières de disponibilité des ressources et associent des transhumances internes aux mouvements transfrontaliers. Leur participation est donc importante pour éviter que le tracé institutionnel d'un couloir soit déconnecté des pratiques réelles de mobilité.

Ainsi, le tracé des couloirs de transhumance dans le Zanzan apparaît comme un processus sociopolitique de production et de régulation de l'espace. L'enjeu ne consiste pas seulement à déterminer géographiquement le passage des troupeaux, mais à faire reconnaître ce passage par les différents détenteurs de droits et usagers du territoire. La pluralité des acteurs devient alors simultanément une ressource (puisqu'elle permet de mobiliser compétences techniques, financements, légitimité administrative et savoirs locaux) et une contrainte lorsque ces différentes interventions ne sont pas suffisamment coordonnées. Cette tension entre pluralité des logiques d'action et nécessité d'une coordination institutionnelle constitue précisément l'un des enjeux centraux de la gouvernance des couloirs de transhumance dans le District du Zanzan.

3. Des interventions multiples mais faiblement articulées : les limites de la coordination institutionnelle

Malgré la multiplicité des interventions et des infrastructures pastorales dans le Zanzan, leur faible articulation institutionnelle, spatiale et sociale limite la construction d'un système territorial intégré et durable de gestion de la transhumance.



3.1. Une juxtaposition des projets et des infrastructures pastorales

Le premier constat qui ressort des documents consultés est celui d'une multiplication des infrastructures et des organismes intervenant dans leur réalisation. Le territoire dispose de couloirs de transhumance, de barrages pastoraux, de forages, d'un marché à bétail, de parcs de nuit et de zones pastorales négociées. Ces réalisations constituent des acquis importants pour l'organisation

de l'élevage et la sécurisation des mouvements du bétail. Elles ne relèvent toutefois ni d'un acteur unique ni d'un même projet.

En matière de couloirs de transhumance, les données recensent 60 km de parcours formalisés, dont 35 km dans le département de Bouna et 25 km dans celui de Doropo. Leur réalisation a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires, notamment l'OIPR, la GIZ et Equal Access. Les couloirs situés à Lankara et Niandégué, dans le département de Bouna, sont notamment associés à l'intervention OIPR/GIZ. Cette première catégorie d'intervention porte directement sur la matérialisation et la sécurisation des parcours.

Parallèlement, d'autres acteurs se sont davantage positionnés sur l'accès à l'eau, pourtant indispensable au fonctionnement des parcours pastoraux. L'AEBRB a ainsi contribué à la réhabilitation du barrage de Niandégué en 2022 et de celui de Péou en 2023. Les barrages de Bôlè et Gôgô ont, quant à eux, fait l'objet d'interventions associant ACF et AEBRB. Les documents mentionnent également un barrage en cours à Kinta et un forage en cours de réalisation à Botou sous la responsabilité de l'AEBRB.

La diversification des interventions se retrouve également au niveau des infrastructures de regroupement, de repos et de commercialisation du bétail. Le marché à bétail de Doropo a été réhabilité en 2022 dans le cadre du projet PAMOBARMA, alors qu'un parc de nuit à Danoa a été réalisé par Equal Access. À ces équipements s'ajoutent les espaces pastoraux négociés avec les autorités coutumières, notamment à Hagnon, Zep, Samidana et Feki, tandis que les délimitations de Youndouo et Kinta étaient encore en cours.

Il se dessine ainsi une division de fait des interventions : certains acteurs interviennent sur les parcours, d'autres sur l'hydraulique pastorale, d'autres encore sur les équipements marchands, les espaces de repos ou la sécurisation des zones pastorales. Chaque réalisation répond à un besoin réel, mais les documents ne permettent pas d'établir l'existence d'un dispositif

unique ayant préalablement organisé toutes ces interventions dans un schéma territorial commun.

Cette fragmentation est encore plus visible lorsqu'on considère l'arrivée ou l'existence de programmes plus larges de développement agropastoral. Le 2PAI-NE intervient dans le Bounkani et le Gontougo, tandis que les documents consacrés au développement de l'élevage identifient également le PADE-CI, le PUA-CI et les initiatives du District comme des programmes susceptibles de contribuer au secteur. La multiplication des projets augmente ainsi les ressources potentiellement mobilisables, mais également le nombre d'interfaces institutionnelles à coordonner.

3.2. Une coordination institutionnelle encore limitée

La pluralité des interventions rend nécessaire l'existence de mécanismes de coordination permettant de partager les informations, de planifier les aménagements et d'assurer leur suivi. Or, les documents font précisément apparaître des limites sur ce registre. La mission exploratoire constate que, malgré l'existence d'un cadre légal de règlement des conflits, « la coordination entre institutions et communautés reste limitée » et que les outils de suivi et de reporting des incidents pastoraux sont insuffisants.

Cette faiblesse concerne d'abord la circulation et la centralisation de l'information. L'organisation efficace de la transhumance suppose une connaissance commune des itinéraires réellement empruntés, des zones de concentration des animaux, des espaces agricoles, des points d'eau, des forêts classées, des zones conflictuelles et des infrastructures disponibles. Pourtant, les documents relèvent notamment l'absence de certains instruments de suivi formel, tels que les registres de passage, les contrôles vétérinaires systématiques et un encadrement administratif suffisamment structuré. Cette situation limite la capacité des services techniques à anticiper les risques et à prévenir les conflits.

La faiblesse de la coordination concerne ensuite la planification territoriale. L'existence de plusieurs infrastructures n'implique pas nécessairement leur raccordement à un réseau

cohérent. Le rapport exploratoire considère d'ailleurs qu'une étape supplémentaire doit permettre d'identifier les espaces pastoraux destinés à l'aménagement des couloirs, de diagnostiquer les sites, d'analyser la gestion du foncier et des ressources pastorales et de proposer un mécanisme durable de gestion. Ces besoins montrent que la cohérence du dispositif territorial reste à consolider.

Les documents consacrés aux nouveaux projets reconnaissent eux-mêmes cette nécessité. Dans le cadre des réflexions sur le développement de l'élevage dans le Zanzan, plusieurs formes de synergie sont proposées : partage des infrastructures, coordination des financements, formations conjointes, intégration des chaînes de valeur et partage des données de suivi-évaluation. Une coordination sous l'égide du Gouvernorat et des mécanismes formalisés de collaboration sont également envisagés.

Plus significativement encore, l'étude relative au pôle d'élevage préconise une structure centralisée susceptible d'assurer le pilotage stratégique, la coordination technique, la gestion opérationnelle et l'articulation avec les projets existants. Cette proposition révèle en creux l'un des problèmes de la configuration actuelle : les compétences et initiatives existent, mais leur articulation nécessite un espace institutionnel permettant de transformer des interventions sectorielles en action collective.

La coordination apparaît ainsi comme un problème de gouvernance plus que de disponibilité des acteurs. Le territoire ne manque pas d'institutions susceptibles d'intervenir ; il manque surtout, au regard des documents analysés, d'un mécanisme suffisamment intégré permettant de mettre leurs informations, leurs infrastructures et leurs décisions en cohérence à l'échelle du District.

3.3. Les effets de la faible synergie sur la cohérence territoriale des couloirs

La faiblesse de l'articulation institutionnelle produit d'abord des effets sur la continuité spatiale des parcours pastoraux. Les

investigations constatent une multiplicité de voies informelles de transhumance qui rend délicat le contrôle des mouvements des troupeaux. Autrement dit, la formalisation de certains segments ne suffit pas nécessairement à canaliser l'ensemble des mobilités lorsque les troupeaux continuent à utiliser plusieurs itinéraires non aménagés.

Cette situation peut être rapprochée de l'insuffisance et de la répartition inégale des infrastructures pastorales. Le rapport relève que les aménagements existants ne permettent pas encore de canaliser suffisamment les mouvements et que certaines infrastructures sont parfois éloignées des voies effectivement empruntées par les troupeaux. Le document conclut d'ailleurs que certaines zones restent dépourvues d'infrastructures adéquates et que le maillage pastoral doit encore être complété et optimisé.

La cohérence d'un couloir ne dépend pas seulement de son nombre de kilomètres aménagés, mais de son insertion dans un réseau fonctionnel. Un itinéraire pastoral doit être relié aux points d'eau, aux zones de pâture, aux espaces de repos et, selon les usages, aux marchés à bétail. L'existence de 60 km de parcours formalisés constitue donc un acquis, mais ne permet pas à elle seule de conclure à l'existence d'un réseau continu couvrant l'ensemble du District. Les documents consultés ne fournissent d'ailleurs pas suffisamment d'éléments pour établir une continuité physique complète entre tous les aménagements recensés.

La faible synergie affecte également l'appropriation sociale des tracés. Le passage d'un couloir implique des négociations avec les autorités coutumières et les usagers des terres. Les expériences de Hagnon, Zep, Samidana et Feki montrent que des espaces pastoraux ont été obtenus à travers des négociations locales. Mais lorsque la négociation foncière, le tracé technique, l'aménagement hydraulique et la prévention des conflits sont conduits dans des cadres distincts, leur mise en cohérence devient plus complexe.

Ainsi, la faible synergie peut produire un décalage entre le couloir aménagé et le couloir effectivement pratiqué. La multiplication des itinéraires informels indique que les mobilités

pastorales continuent à suivre des logiques liées à la disponibilité de l'eau, des pâturages et des ressources. La cohérence territoriale suppose donc d'articuler planification institutionnelle et pratiques effectives des éleveurs.

3.4. La persistance des conflits comme révélateur des limites du dispositif

La récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs constitue enfin l'un des principaux indicateurs des limites du dispositif actuel. Les documents établissent que les dégâts aux cultures sont régulièrement à l'origine de tensions. Ils mentionnent également les différends relatifs à l'accès aux terres, aux points d'eau et aux parcours.

La géographie de ces conflits montre que le phénomène n'est pas marginal. Dans le Gontougo, les sous-préfectures de Tagadi, Sorobango et Taoudi sont identifiées comme des espaces où les tensions agriculteurs-éleveurs sont particulièrement récurrentes. Dans le Bounkani, le constat est encore plus préoccupant puisque les conflits sont signalés de manière quasi généralisée dans la circonscription administrative.

La persistance des conflits malgré les infrastructures déjà réalisées montre que la résolution du problème ne peut reposer uniquement sur la matérialisation physique des couloirs. Elle dépend également des modalités de gestion de ces infrastructures, de la reconnaissance des tracés par les différents usagers, du respect des règles de passage, de la disponibilité des ressources pastorales et de la capacité des institutions à intervenir avant que les tensions ne dégénèrent.

Les mécanismes de règlement observés demeurent en partie tributaires des arrangements locaux. Les autorités coutumières jouent un rôle central dans la médiation, mais les initiatives de règlement amiable sont décrites comme souvent ponctuelles, décentralisées et dépendantes de la capacité des leaders locaux à mobiliser les parties prenantes. Il existe donc un écart entre la

formalisation réglementaire du règlement des conflits et sa traduction en un dispositif territorial homogène.

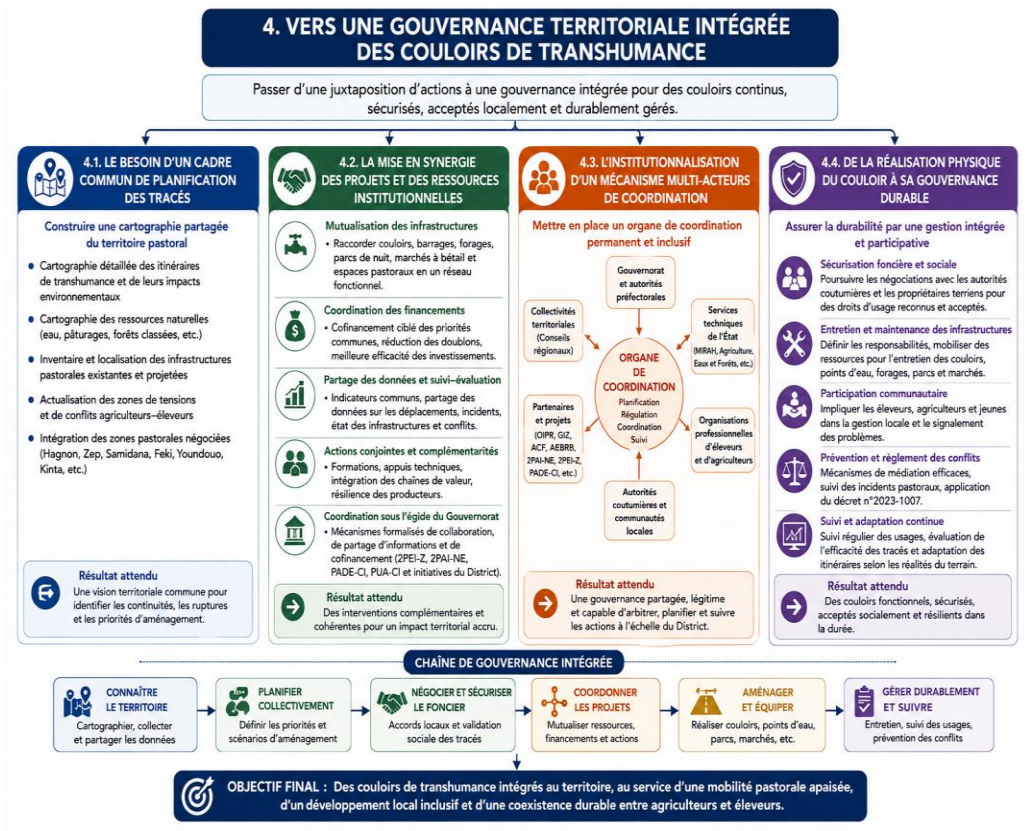
Dans cette perspective, les conflits peuvent être interprétés comme un révélateur des discontinuités de la gouvernance pastorale. Lorsque les troupeaux quittent les itinéraires prévus pour accéder à l'eau ou au pâturage, lorsqu'un parcours traverse ou longe des espaces agricoles sans règles suffisamment stabilisées, ou lorsque les mécanismes locaux de médiation fonctionnent indépendamment les uns des autres, le risque de confrontation augmente. Les conflits ne sont donc pas seulement le résultat d'oppositions individuelles entre agriculteurs et éleveurs ; ils renvoient plus largement aux conditions institutionnelles et territoriales dans lesquelles s'organise la coexistence de plusieurs usages de l'espace.

En somme, les données analysées mettent en évidence une situation caractérisée par beaucoup d'acteurs, plusieurs infrastructures et diverses initiatives, mais une articulation institutionnelle encore à consolider. Le passage de la juxtaposition à la synergie constitue dès lors l'enjeu central. Il suppose de relier les couloirs aux infrastructures hydrauliques et pastorales, de partager les informations entre institutions, d'intégrer les négociations foncières locales à la planification technique et d'organiser conjointement le suivi des mouvements et la prévention des conflits. Dans cette perspective, la performance du dispositif ne se mesure plus seulement au nombre de kilomètres de couloirs aménagés ou au nombre d'infrastructures réalisées, mais à la capacité des différents acteurs à produire un système territorial continu, approprié localement et collectivement gouverné.

4. Vers une gouvernance territoriale intégrée des couloirs de transhumance

La gestion durable de la transhumance dans le Zanzan nécessite le passage d'interventions sectorielles dispersées à une gouvernance

territoriale intégrée, fondée sur la planification commune, la synergie des projets, la coordination multi-acteurs et la gestion durable des infrastructures pastorales.



4.1. Le besoin d'un cadre commun de planification des tracés

La première condition d'une gouvernance intégrée réside dans la construction d'un cadre commun de connaissance et de planification de l'espace pastoral. Les documents montrent que la mobilité des troupeaux reste caractérisée par une multiplicité de voies informelles, ce qui complique leur contrôle. Ils soulignent également la nécessité d'identifier les espaces pastoraux susceptibles d'accueillir les futurs aménagements, de diagnostiquer les sites retenus et d'approfondir l'analyse de la gestion du foncier, de la transhumance et des ressources pastorales.

Dans cette perspective, la cartographie constitue un outil central de mise en cohérence. Elle permettrait de dépasser la connaissance fragmentée détenue par chaque administration, projet ou communauté pour construire une représentation partagée du territoire. Le plan d'action relatif au développement de l'élevage prévoit précisément une cartographie détaillée des ressources naturelles, une cartographie des itinéraires de transhumance et de leurs impacts environnementaux, ainsi qu'une identification actualisée des zones de tensions et de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Cette cartographie devrait permettre de superposer plusieurs catégories d'informations : les itinéraires effectivement empruntés par les troupeaux, les couloirs déjà formalisés, les points d'eau, les espaces de pâturage, les zones agricoles, les forêts et autres ressources naturelles, les marchés à bétail, les espaces de repos ainsi que les zones de conflits. Une telle démarche rendrait possible l'identification des ruptures dans les itinéraires et des espaces où les besoins d'aménagement sont les plus importants.

L'enjeu apparaît d'autant plus important que les infrastructures existantes sont inégalement réparties. Les investigations indiquent que certaines infrastructures pastorales sont insuffisantes, mal distribuées ou parfois éloignées des itinéraires effectivement empruntés par les troupeaux. Dans ces conditions, la planification ne peut plus consister à réaliser séparément un couloir, un barrage ou un parc. Elle doit rechercher leur connexion fonctionnelle.

Le cadre commun de planification devrait également intégrer les espaces déjà négociés avec les communautés. Les superficies pastorales identifiées à Hagnon, Zep, Samidana et Feki ainsi que les délimitations engagées à Youndouo et Kinta constituent des acquis territoriaux qu'il conviendrait d'articuler avec les futurs tracés. Il s'agirait ainsi de rapprocher la planification technique des couloirs des processus sociaux et fonciers ayant déjà permis de sécuriser certains espaces.

La cartographie ne doit donc pas être considérée comme une simple production technique. Elle peut constituer un instrument de coordination et de négociation territoriale, dans la mesure où elle permettrait aux différentes catégories d'acteurs de travailler à partir d'un référentiel spatial commun. Le tracé du couloir deviendrait ainsi le résultat d'une planification concertée conciliant les exigences de mobilité pastorale, de production agricole, de sécurisation foncière et de préservation des ressources naturelles.

4.2. La mise en synergie des projets et des ressources institutionnelles

La deuxième condition concerne la mise en synergie des nombreuses interventions déjà présentes dans le Zanzan. Les données analysées montrent que plusieurs organisations interviennent sur des composantes complémentaires du système pastoral. Des partenaires ont contribué aux couloirs de transhumance, d'autres aux barrages et forages, tandis que d'autres encore sont intervenus sur les marchés à bétail, les parcs de nuit ou les zones pastorales. Le territoire ne part donc pas d'une absence d'investissements ; il dispose plutôt d'un ensemble de ressources dispersées qu'il convient de mettre en réseau.

Les réflexions développées autour du 2PEI-Z offrent à cet égard des pistes intéressantes. Les documents envisagent explicitement des synergies avec le 2PAI-NE et d'autres initiatives intervenant dans le Zanzan. Celles-ci concernent notamment le partage des infrastructures, l'accès coordonné aux financements, l'organisation d'activités conjointes de formation et l'intégration des différentes composantes des chaînes de valeur.

La complémentarité avec le 2PAI-NE est particulièrement mise en avant. Les deux initiatives couvrent le District du Zanzan et partagent plusieurs préoccupations relatives au développement agropastoral, à la transformation, aux marchés et à la résilience des producteurs. Les documents considèrent cette proximité géographique et stratégique comme une possibilité de réduire les doublons et de favoriser la mutualisation des ressources.

Cette mutualisation peut d'abord être infrastructurelle. Les couloirs de transhumance devraient être pensés en relation avec les points d'eau, les infrastructures vétérinaires, les espaces de production fourragère, les marchés à bétail et les autres équipements disponibles ou projetés. L'enjeu est de faire des investissements réalisés par différents programmes les composantes complémentaires d'un même système territorial.

La synergie doit également concerner l'information et le suivi-évaluation. Les documents relatifs au 2PEI-Z et au 2PAI-NE envisagent l'intégration d'indicateurs communs de suivi-évaluation et la mise en commun de certaines données. Une telle démarche serait particulièrement pertinente pour les couloirs : elle permettrait de partager les données relatives aux mouvements de troupeaux, aux incidents, aux conflits, à l'état des infrastructures et aux besoins d'entretien.

Enfin, la mise en synergie peut porter sur les ressources financières et techniques. Plutôt que de multiplier des interventions isolées, les financements des différents projets pourraient être orientés vers des composantes complémentaires d'un programme territorial partagé. Les documents envisagent déjà une coordination avec le Gouvernorat pour certaines interventions et proposent des mécanismes de partage des données et de cofinancement.

La synergie recherchée ne signifie donc pas la disparition de l'autonomie des projets. Elle suppose plutôt que chaque acteur conserve son domaine de compétence tout en inscrivant son intervention dans une vision territoriale commune. Le passage d'une logique de projets parallèles à une logique de programme territorial coordonné permettrait ainsi de valoriser davantage les investissements déjà réalisés.

4.3. L'institutionnalisation d'un mécanisme multi-acteurs de coordination

La mise en synergie des interventions suppose cependant l'existence d'un espace institutionnel permanent de coordination.

Une coordination reposant uniquement sur des collaborations ponctuelles risque en effet de disparaître avec la fin des projets ou le renouvellement des équipes. L'enjeu est donc d'institutionnaliser les relations entre les différents acteurs.

Les documents montrent que les ressources institutionnelles nécessaires existent déjà dans le Zanzan. La gouvernance du secteur de l'élevage mobilise ou peut mobiliser les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les communautés, les partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé. Les Conseils régionaux du Bounkani et du Gontougo, le MIRAH, l'ANADER et d'autres structures sont notamment identifiés parmi les acteurs susceptibles d'accompagner les initiatives du secteur.

Les documents envisagent d'ailleurs explicitement un organe de coordination chargé de la planification, de la régulation, de la coordination et du suivi des activités. Dans le cas particulier des couloirs de transhumance, un tel mécanisme pourrait constituer l'interface entre les différents niveaux d'intervention.

À partir des catégories d'acteurs identifiées dans les documents, ce cadre pourrait associer le Gouvernorat du District, les autorités préfectorales, les Conseils régionaux, les services techniques compétents, les projets et partenaires de développement, les organisations d'éleveurs, les représentants des agriculteurs ainsi que les autorités coutumières. Cette composition permettrait d'articuler plusieurs formes de légitimité : administrative, technique, politique, professionnelle et coutumière.

Les fonctions de ce mécanisme devraient dépasser le simple échange d'informations. Il pourrait servir à examiner les projets de tracés, mettre en cohérence les investissements, identifier les zones prioritaires, organiser les concertations territoriales, suivre les infrastructures et capitaliser les informations relatives aux conflits. La coordination deviendrait alors une fonction permanente de la gouvernance pastorale plutôt qu'une activité circonstancielle liée à un projet particulier.

Les orientations formulées pour le 2PEI-Z vont dans ce sens. Elles recommandent qu'une structure centralisée assure le pilotage stratégique, la coordination technique, la gestion opérationnelle et l'articulation avec les projets existants. Les modalités de collaboration envisagées prévoient également un rôle du Gouvernorat ainsi que des mécanismes formalisés de partage de données et de cofinancement.

Cette institutionnalisation est également importante pour assurer la continuité entre les différentes échelles territoriales. Les mouvements de transhumance dépassent les limites d'un village, d'une sous-préfecture et parfois d'un département. Une gouvernance exclusivement locale risquerait donc de produire des solutions discontinues. Inversement, une planification uniquement administrative pourrait ne pas suffisamment prendre en compte les arrangements fonciers et les pratiques locales. Le mécanisme multi-acteurs doit ainsi articuler coordination à l'échelle du District et négociation au niveau des territoires traversés.

4.4. De la réalisation physique du couloir à sa gouvernance durable

Enfin, les documents invitent à dépasser une conception du couloir centrée sur sa seule réalisation matérielle. Le tracé, la négociation et le balisage constituent des étapes indispensables, mais ils ne suffisent pas à garantir que l'infrastructure sera effectivement utilisée et durablement préservée. La mission exploratoire inscrit explicitement parmi les prochaines étapes la proposition d'un mécanisme de gestion durable des aménagements proposés.

La première dimension de cette durabilité concerne la sécurisation foncière et sociale du tracé. Les espaces pastoraux sont insérés dans des territoires caractérisés par plusieurs usages. La négociation avec les autorités coutumières et les communautés est donc déterminante. Les expériences de Hagnon, Zep, Samidana et Feki montrent déjà que des superficies peuvent être négociées afin de regrouper les animaux et de réduire les dégâts causés aux cultures.

La deuxième dimension concerne l'entretien des infrastructures. Un couloir ne peut conserver sa fonctionnalité que si son balisage reste visible, si les points d'eau sont entretenus et si les espaces associés demeurent accessibles. La durabilité suppose donc que les responsabilités d'entretien et de suivi soient définies dès la conception de l'aménagement et non après sa réalisation.

La troisième dimension concerne la participation des communautés et des organisations d'éleveurs. Les documents consacrés au développement du secteur considèrent les organisations d'éleveurs et les coopératives comme des acteurs importants pour l'accès aux services, aux intrants, au financement et aux marchés. Leur implication dans la gestion des couloirs peut également favoriser le respect des itinéraires et la remontée des informations concernant leur état.

La quatrième dimension concerne la prévention et le règlement des conflits. Le décret de 2023 fournit un cadre pour le règlement amiable, mais les observations de terrain montrent que les mécanismes existants demeurent souvent ponctuels et que leur efficacité dépend fortement de la capacité des leaders communautaires à mobiliser les parties prenantes. La gouvernance durable du couloir implique donc d'articuler la gestion de l'infrastructure avec des dispositifs permanents de prévention, de médiation et de suivi des incidents.

Enfin, la durabilité dépend de la capacité à adapter les tracés aux pratiques réelles de mobilité. Les documents signalent la persistance d'une multiplicité de voies informelles. Un couloir qui ne correspondrait pas suffisamment aux besoins d'accès à l'eau, aux pâturages et aux zones de destination risquerait ainsi d'être contourné. La gouvernance durable suppose par conséquent un suivi régulier permettant de vérifier les usages, d'identifier les difficultés et, lorsque cela est nécessaire, d'adapter les aménagements.

5. Discussion : le couloir de transhumance comme objet de gouvernance territoriale

Les résultats de cette étude invitent à dépasser une conception strictement technique du couloir de transhumance pour l'appréhender comme un objet de gouvernance territoriale. Dans le District autonome du Zanzan, le problème réside moins dans l'absence d'acteurs ou d'investissements que dans la coordination d'une pluralité d'intervenants aux logiques différentes. Autorités administratives, services techniques, collectivités, partenaires au développement, autorités coutumières, agriculteurs et éleveurs participent, à différents niveaux, à l'organisation de la mobilité pastorale. Cette configuration rejoint les analyses de Le Galès (1995) et de Lascoumes et Le Galès (2012), selon lesquelles l'action publique territoriale résulte de l'interaction entre une diversité d'acteurs disposant de ressources, de compétences et d'intérêts distincts.

Le tracé du couloir constitue, dans cette perspective, une construction sociopolitique du territoire. Il ne s'agit pas seulement de déterminer un itinéraire techniquement adapté au déplacement des troupeaux, mais de négocier l'utilisation d'espaces déjà soumis à différents droits et usages. Les zones pastorales négociées à Hagnon, Zep, Samidana et Feki illustrent cette réalité. Le territoire apparaît ainsi simultanément comme espace de production agricole, de mobilité pastorale, d'exercice des droits fonciers et de gestion des ressources naturelles. Cette situation rejoint Di Méo (1998) et Raffestin (1980), pour lesquels le territoire constitue un espace socialement approprié et traversé par des rapports de pouvoir. Le tracé d'un couloir devient dès lors un processus d'arbitrage entre différentes légitimités territoriales.

Les résultats mettent également en évidence une fragmentation de l'action publique par projets. L'OIPR, la GIZ, Equal Access, l'AEBRB, ACF, PAMOBARMA ou encore le 2PAI-NE interviennent sur différentes composantes du système pastoral : couloirs, hydraulique pastorale, marchés à bétail, parcs ou

développement agropastoral. Cette diversité constitue une ressource en termes de compétences et de financements, mais devient une contrainte lorsque les interventions restent insuffisamment articulées. Certaines infrastructures demeurent ainsi mal réparties ou éloignées des itinéraires effectivement empruntés par les troupeaux. L'enjeu se déplace donc du nombre d'infrastructures réalisées vers leur cohérence fonctionnelle et territoriale. Cette situation confirme l'analyse de Gaudin (2002) selon laquelle la pluralité des acteurs nécessite des mécanismes de négociation et de coordination capables de produire des objectifs communs.

La faible coordination observée constitue ainsi un élément central de l'analyse. Les documents soulignent que « la coordination entre institutions et communautés reste limitée », tandis que les mécanismes de suivi des incidents pastoraux demeurent insuffisants. Comme le montre Friedberg (1993), l'interdépendance entre acteurs ne produit pas mécaniquement une action collective : celle-ci nécessite des règles et des mécanismes de régulation. Les propositions de mutualisation des infrastructures, de partage des données, de suivi-évaluation commun et de coordination sous l'égide du Gouvernorat entre le 2PEI-Z et le 2PAI-NE apparaissent, dans cette perspective, comme des pistes permettant de passer d'une juxtaposition de projets à une véritable gouvernance multi-acteurs.

Les résultats conduisent finalement à distinguer le « couloir aménagé » du « couloir gouverné ». Le premier renvoie au tracé, au balisage et aux équipements ; le second suppose une appropriation sociale, des règles reconnues, une articulation avec les points d'eau et les pâturages, une coordination institutionnelle et des mécanismes de prévention des conflits. Cette distinction est particulièrement importante puisque, malgré l'existence de 60 km de parcours formalisés, plusieurs voies informelles continuent d'être empruntées.

Ainsi, le principal enjeu du Zanzan consiste à passer d'une logique de « couloir-projet » à une logique de « couloir-territoire ».

Cette évolution suppose une planification partagée, une cartographie commune des itinéraires et des ressources, la négociation foncière, la coordination des projets et la participation effective des communautés. Le couloir apparaît alors comme un véritable instrument de gouvernance territoriale : sa durabilité dépend moins de sa seule matérialisation physique que de la capacité des acteurs à construire collectivement des règles légitimes et à coordonner leurs interventions afin de sécuriser la mobilité pastorale et de réduire durablement les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Conclusion

Cette étude a analysé les modalités de construction du tracé des couloirs de transhumance dans le District autonome du Zanzan, en mettant l'accent sur les logiques d'acteurs, la coordination institutionnelle et leurs effets sur la cohérence des aménagements pastoraux. Les résultats montrent que les difficultés liées à la transhumance ne résultent pas uniquement d'une insuffisance d'infrastructures. Elles s'inscrivent également dans un contexte marqué par l'intensification de la mobilité pastorale, la pression croissante sur le foncier, l'eau et les pâturages, ainsi que par la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

L'analyse met en évidence une pluralité d'acteurs institutionnels, communautaires et partenaires au développement intervenant dans l'organisation de la mobilité pastorale. Cette mobilisation a permis des avancées importantes, notamment la formalisation de 60 km de parcours de transhumance dans le Bounkani, la réalisation ou la réhabilitation de points d'eau, d'un marché à bétail et d'un parc de nuit, ainsi que la négociation de zones pastorales. Toutefois, ces interventions demeurent souvent organisées selon des logiques sectorielles et de projets, avec des mandats, calendriers et territoires d'intervention distincts. Cette faible articulation favorise une juxtaposition d'infrastructures qui ne constitue pas encore un système pastoral pleinement intégré.

Dans cette perspective, le tracé des couloirs ne peut être réduit à une opération technique de délimitation et de balisage. Il constitue un processus sociopolitique de négociation des usages du territoire entre agriculteurs, éleveurs, détenteurs de droits fonciers, autorités coutumières, administrations et partenaires au développement. Sa fonctionnalité dépend donc de la construction de compromis permettant de concilier mobilité du bétail, protection des cultures, accès aux pâturages et aux points d'eau et sécurisation des droits fonciers.

L'étude souligne ainsi la nécessité de passer d'une logique de « couloir-projet » à une logique de « couloir-territoire », reposant sur une cartographie partagée des itinéraires et infrastructures, une planification commune, la coordination des projets, l'intégration des négociations foncières et l'institutionnalisation d'un cadre multi-acteurs à l'échelle du District.

En définitive, la durabilité des couloirs dépend moins de leur seule matérialisation que de leur gouvernance. L'enjeu consiste à transformer la pluralité des interventions en une capacité collective d'action afin de faire du couloir un instrument de gouvernance territoriale, de prévention des conflits et de coexistence durable entre agriculteurs et éleveurs dans le Zanzan.

Références bibliographiques

CEDEAO (COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST), 1998. *Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO*, CEDEAO.

CEDEAO (COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST), 2003. *Règlement C/REG.3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO*, CEDEAO.

DI MÉO Guy, 1998. *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Paris.

DISTRICT AUTONOME DU ZANZAN, 2025. *Élaboration d'une étude de faisabilité de la réalisation d'un couloir de transhumance et d'un parc d'engraissement du bétail dans le District autonome du Zanzan : Rapport de la mission exploratoire*, novembre 2025.

DISTRICT AUTONOME DU ZANZAN, 2026. *Élaboration d'une étude de faisabilité pour la création d'un pôle d'élevage dans le District autonome du Zanzan : Rapport final et plan d'actions*, juin 2026.

FAO (ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE), 2021. *Travaux et publications relatifs au pastoralisme, à la mobilité pastorale et à la résilience des systèmes d'élevage*, FAO.

FRIEDBERG Erhard, 1993. *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Seuil, Paris.

GAUDIN Jean-Pierre, 2002. *Pourquoi la gouvernance ?*, Presses de Sciences Po, Paris.

INS (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE), 2022. *Données sur les effectifs du cheptel et les caractéristiques socioéconomiques du District du Zanzan*, Institut national de la statistique, Côte d'Ivoire.

LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, 2004. *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, Paris.

LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, 2012. *Sociologie de l'action publique*, 2e éd., Armand Colin, Paris.

LE GALÈS Patrick, 1995. « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n°1, pp. 57-95.

MORITZ Mark, 2010. « Understanding herder-farmer conflicts in West Africa: Outline of a processual approach », *Human Organization*, vol. 69, n°2, pp. 138-148.

OSTROM Elinor, 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, Cambridge.

RAFFESTIN Claude, 1980. *Pour une géographie du pouvoir*, Librairies techniques, Paris.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2023. *Décret n°2023-1007 du 20 décembre 2023 fixant les modalités de règlement amiable des conflits entre agriculteurs et éleveurs*, République de Côte d'Ivoire.
TURNER Matthew D., 2004. « Political ecology and the moral dimensions of "resource conflicts": The case of farmer-herder conflicts in the Sahel », *Political Geography*, vol. 23, n°7, pp. 863-889.